



Un été à Gingins...

Certains ont des envies d'évasion lointaine, d'autres parcourent notre pays à la découverte de ses trésors et d'autres encore décident de rester à Gingins, tout simplement. Qu'importe les raisons qui animent le désir de vos vacances, ce numéro du Ginginfo vous invite à visiter deux sites internet qui regorgent d'idées de sorties, d'activités et de possibilités qui s'offrent aux habitants qui passeront la période estivale ici. Nous espérons que vous y trouverez quelques inspirations variées pour passer un très bel été dans nos contrées.

Après un printemps quasiment inexistant, les réjouissances ont bien commencé dans notre charmant village. La soirée Disco de Gingins mon

Village a réuni de très nombreux nostalgiques de la musique de cette époque; Prédères en fête a réjoui grands et petits pour cette édition unique dont les bénéficiaires iront alimenter les Cabas solidaires; la Fête de la musique a enchanté les oreilles des mélomanes d'ici et d'ailleurs et les sportifs n'ont pas été oubliés grâce au tournoi estival du FC Gingins.

Gingins bouge et vit; c'est ce qui fait qu'on s'y sent si bien, que des liens se tissent grâce à vous et aux dizaines de personnes qui s'engagent chaque année pour que la vie du village demeure attractive, animée et source de rencontres entre chacun de nous.

Nous vous souhaitons un très bel été!

...découvrez notre région!

La Côte, située entre le Lac Léman, le Jura et parsemée de vignobles est riche en destinations et animations pour petits et grands. Sous le signe de la culture et du patrimoine, de la gastronomie, de la nature et excursions variées ou encore des sports et loisirs, vous trouverez de quoi passer un été agréable.

Le site www.lacote-tourisme.ch regorge d'idées et vous donnera toutes les informations nécessaires à organiser sorties, balades, dégustations et découverte du terroir. Un agenda vous aiguillera sur les manifestations à venir dans notre région.

Nous rappelons également que Gingins fait partie des communes

membres de Région de Nyon et à ce titre, les habitants bénéficient de privilèges auprès d'une sélection d'établissements culturels et de loisirs s'ils s'y rendent sans voiture. Ces offres numériques sont proposées sur le site www.regiondenyon.ch/mobilite/avantages-loisirs et sont régulièrement mises à jour.



Plan canicule



Avec l'été qui s'installe, la Municipalité est attentive aux éventuelles périodes de canicule qui se répètent année après année. Ces périodes sont éprouvantes, particulièrement chez les seniors.

Dans tous les cas, les conseils sont les mêmes :

- Se reposer et rester au frais
- Laisser la chaleur dehors et se rafraîchir

- Boire régulièrement et manger léger
- En cas de malaise, ne pas hésiter à appeler son médecin traitant, ou la centrale des médecins de garde au 0848 133 133
- En cas d'urgence vitale, appeler le 144

Les symptômes se manifestent par une sensation de faiblesse, de confusion, de vertiges, des nausées et des crampes musculaires.

Toute personne souhaitant être contactée par le greffe municipal qui s'assurera de son bien-être par un coup de téléphone ou une visite est invitée à contacter le secrétariat au 022 369 92 22.

Il y a 100 ans...

Régulièrement, les archivistes professionnels investissent nos locaux pour traiter, classifier et répertorier les documents de la Commune. L'occasion de se plonger dans l'Histoire de Gingins et de remonter le temps jusqu'en 1923 au travers de quelques extraits des comptes rendus des séances de la Municipalité.

Comment vivait-on à Gingins il y a 100 ans? Quels sujets occupaient les autorités? Qu'est-ce qui faisait l'animation du village? Voici

quelques petites anecdotes découvertes dans le « Registre des délibérations » commencé le 26 mars 1923 et fini le 13 août 1927.

Les séances ordinaires de la Municipalité sont présidées par le Syndic, Arthur Mestral et Auguste Barilliet « vice-président » en cas d'absence.

En juin 1923, la société de jeunesse demande l'autorisation d'organiser un bal et sollicite un subside à cet effet. La Municipalité accorde

l'autorisation mais « refuse le subside estimant que la Commune a d'autres frais pour le moment ».

En juin toujours, la Municipalité avait déjà quelque désaccord avec le Géant Jaune, qui souhaitait réduire ses horaires d'ouverture. La Municipalité a décidé de maintenir les horaires, argumentant « qu'ils conviennent tout particulièrement à une population agricole ». Une semaine plus tard, la Direction de La Poste faisait droit à cette demande et maintenait les heures d'ouverture de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h30.

Le 30 juillet 1923, les liquidités de Gingins étaient de CHF 19'438 alors qu'une dette en faveur de la banque de CHF 7'668 persistait après des travaux sur la route de la Dôle.

En septembre 1923, la Municipalité chargeait M. Barilliet de surveiller la plantation des poteaux de la nouvelle ligne téléphonique, pour s'assurer « qu'ils soient plantés bien droit et qu'ils soient de grande hauteur afin que les arbres qui pourraient se trouver sous la ligne puissent subsister sans être tronçonnés ».

Le 1^{er} octobre 1923, le garde champêtre remettait un rapport de police requis contre les domestiques de Mmes Baër et Guibert « pour avoir été surpris dans la soirée du 26 septembre par Bally Constant, maraudant des raisins à la treille

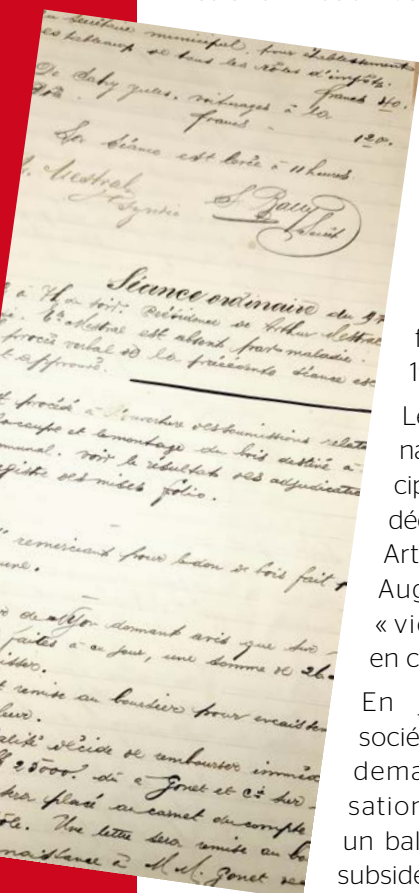


de ce dernier. Les contrevenants demandés se sont présentés et après avoir pris connaissance de l'article du code rural réprimant ces délits, ont reconnu être coupables. La Municipalité les a condamnés à une amende de CHF 6 chacun plus 30 centimes de frais pour ce rapport. Cette somme a été versée des 2/3 à la Bourse des pauvres et le solde remis au dénonciateur ».

Le 6 novembre 1923, un avis de la Préfecture informe la Municipalité que le Conseil d'État, dans sa séance du 23 octobre, a prononcé l'interdiction de fréquenter les cafés pendant 6 mois au surnommé « Le Sec ». Avis en est donné aux détenteurs d'établissements publics de la Commune.

Le 10 décembre 1923, la Municipalité établissait son budget 1924 qui prévoyait des recettes pour un montant de CHF 50'387.50 et des dépenses pour CHF 48'980. Pour l'anecdote, et en regard avec le refus d'adhésion au Groupement forestier La Dôle, le chapitre « Entretien cultures et forêts » représentait les plus fortes dépenses, soit CHF 5'000.

Prochaine plongée dans les archives cet automne...



Mickaël, Roi de Gingins

Mickaël Matthey est né en juin 1990 et nous vient du canton de Neuchâtel. Installé à Nyon depuis ses 9 ans, il a posé ses valises à Gingins en 2017.

Le jeune lutteur avait 9 ans lorsqu'il a commencé sa carrière sportive en junior, catégorie dans laquelle il a remporté 138 palmes.

Mais la lutte, c'est quoi? Sport national et populaire en Suisse, ces combats à mains nues se pratiquent au cœur d'un rond de sciure de 12 mètres de diamètre. Vêtus d'une culotte en jute maintenue à la taille par une ceinture, les lutteurs doivent plaquer les omoplates de leur adversaire au sol.

Le nom des prises pour y arriver ont des appellations aussi diverses que variées, tels que la prise du berger, la prise de l'ours, le Tätsch, le Brienz ou encore le Stöckli, pour ne citer qu'eux.

La passion de Mickaël se poursuit à l'adolescence et dès 16 ans, les catégories d'âge n'existent plus, alors le jeune lutteur s'entraîne sans relâche afin d'améliorer ses performances, s'adjudgeant les conseils d'un préparateur physique. Il enchaîne les combats, remporte 45 couronnes dont deux aux États-Unis. Il a également remporté quatre fêtes à couronnes et huit fêtes régionales.

Mickaël a participé à cinq fêtes fédérales qui ont lieu tous les trois ans et qui regroupent les 280 meilleurs lutteurs de Suisse. Il a également eu le privilège de participer à la célèbre Fête d'Unspunnen qui voit participer les 120 meilleurs lutteurs du pays et à la Fête au Kilchberg, parmi les 60 meilleurs combattants, qui se tiennent les deux tous les six ans.



Son dernier exploit en date s'est tenu près d'ici, à la Fête cantonale vaudoise à Genolier. Mickaël, finaliste, a décroché une nouvelle couronne et terminé à la quatrième place (les deux demi-finalistes ayant obtenu un meilleur résultat que lui lors de leur dernière passe). Et qui sait, il pourra peut-être se présenter à la Fête d'Unspunnen à la fin du mois d'août, c'est tout ce qu'on lui souhaite!

La Municipalité tient à féliciter ce brillant sportif et l'a convié à une petite réception afin de lui apporter un soutien financier ponctuel qui lui permettra de poursuivre sa saison sereinement.

AVIS

Fermetures estivales de l'administration

Le contrôle de l'habitant :

du 3 au 21 juillet. Réouverture le lundi 24 juillet

La bourse communale :

du 10 au 21 juillet. Réouverture le lundi 24 juillet

Le service technique :

du 18 juillet au 3 août. Réouverture le lundi 07 août

Le secrétariat reste ouvert tout l'été avec un horaire allégé du 14 juillet au 31 juillet. Le site communal vous renseignera sur les périodes d'ouverture.

RAPPEL

Règlement sur les déchets

La Municipalité vous rappelle que les sacs blancs des ordures ménagères doivent être sortis le jour du ramassage uniquement. Ce qui évite qu'ils se fassent éventrer durant la nuit par les animaux qui rodent dans le village.

Les containers doivent également être sortis uniquement pour le ramassage; le reste du temps, ils doivent être à l'abri du regard et ne pas occuper le domaine public.

Nous vous remercions de votre compréhension!



Emondage des haies et élagage des arbres

En cette période, il est temps de contrôler haies, buissons, arbres et autres plantations en bordure de routes et chemins publics, dans les virages, aux intersections et aux sorties privées.

La Municipalité invite les propriétaires fonciers et les fermiers à exécuter ce travail avant le 31 juillet 2023, faute de quoi, le travail sera effectué d'office et aux frais des propriétaires concernés selon l'art. 15 du Règlement d'application de la Loi sur les routes.

Dans le même temps, nous vous remercions de dégager les plaques d'immeubles et des noms de rue, les miroirs et panneaux de signalisation si l'un de ces éléments est installé en bordure de vos plantations. Une végétalisation trop importante peut être source de danger pour les usagers de la route et les piétons!

Pour rappel :

Emondage des haies, à la limite de la propriété :

- à une hauteur maximale de 0,60 m lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- à une hauteur maximale de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres, au bord des chaussées :

- à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur.

Elagage des arbres, au bord des trottoirs :

- à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Un contrôle sera effectué en août prochain par la Municipalité; les contrevenants s'exposent à une dénonciation.

Prévention incendie et économie d'eau

Les défis de l'été

La Municipalité demande à la population de faire preuve de prudence durant cette période estivale dans deux domaines particulièrement importants: l'EAU et le FEU.

Six gestes simples peuvent être mis en place pour ne pas gaspiller l'eau potable:

- 1) Ne faites pas couler l'eau inutilement en fermant le robinet pendant le lavage des mains, des cheveux, le rasage ou le brossage des dents;
- 2) Pensez à récupérer l'eau préablement chauffée, faites de même quand vous lavez vos légumes; elle peut être utilisée pour arroser les fleurs;
- 3) Arrosez vos jardins tôt le matin ou tard le soir, pour réduire l'effet d'évaporation;
- 4) Vérifiez vos robinets et tuyaux

d'arrosage: tout ce qui goutte coûte! Une fuite peut gaspiller près de 100 litres d'eau par jour!

- 5) Récupérez l'eau de pluie; il existe des systèmes très simples et peu coûteux à mettre en place.

Comme l'année dernière, la Municipalité ne souhaite pas mettre en place des restrictions d'eau mais si la situation devait l'exiger, elle n'aurait alors pas le choix de restreindre la consommation d'eau afin de garantir un niveau suffisant des réservoirs communaux. Particulièrement la réserve incendie.

Quant au feu, nous avons tous en tête les images des terribles incendies de forêts de l'été dernier; notre commune n'est pas à l'abri et le danger est déjà très marqué. Idéalement, ne faites pas de feu.

Dans le cas où un feu est indispensable, il est nécessaire de prévenir tout incendie en respectant ces consignes:

- 1) Ne faites pas de feu si le vent souffle;
- 2) Assurez-vous d'être à plus de trois mètres de toute végétation inflammable;
- 3) Enlever les feuilles mortes et les brindilles et tout ce qui pourrait prendre feu et se propager;
- 4) Prévoyez de l'eau afin de bien éteindre les braises avant de quitter les lieux.

Le Canton peut être amené à augmenter le niveau d'alerte à tout moment, l'information sera alors diffusée via le site communal et affichée au pilier public.

La Municipalité vous remercie de votre précieuse collaboration.

ANNONCE

La Jeunesse de Givrins recrute !

La société de Jeunesse de la commune voisine de Givrins s'est vu confier l'organisation de la Cantonale des Jeunesses campagnardes l'été prochain. L'organisation de cette fête représente un grand travail de préparation et un magnifique défi à relever pour toute la région.

La Société de Jeunesse de Givrins existe depuis 200 ans, preuve de sa solidité et de son investissement dans différentes manifestations. Elle organise un Tour de Jeunesse, des soirées à thèmes, participe aux

différents giron régionaux et cantonaux et démontre un bel esprit d'amitié et de camaraderie.

Tu as quitté l'école obligatoire ? Tu as envie de t'investir dans l'organisation de la Cantonale ? Tu es motivé à l'idée de t'engager dans ce grand projet ?

Alors n'hésite pas à contacter Lydie Baumgartner baumgartnerlydie@gmail.com qui te donnera toutes les informations souhaitées; la Jeunesse de Givrins t'accueille à bras ouverts!



La séance du 22 juin a été particulièrement chargée et plusieurs préavis ont été présentés par la Municipalité.

L'assemblée a décidé d'abroger le Règlement sur le Fonds communal pour l'encouragement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, appelé familièrement le règlement pour les subventions communales.

Quelques explications s'imposent pour comprendre les raisons pour lesquelles la Municipalité a souhaité la disparition de ce règlement, entré en vigueur en octobre 2021. Doté de CHF 30'000 par année, le fonds a été sollicité à 27 reprises en 2022 et à 11 reprises en 2023 (référence 1^{er} mai), avec pour conséquence d'avoir épuisé le montant à disposition dès le mois d'avril 2023, entendu que les demandes sont mises en suspens et

financées l'année ou les années suivantes.

La Municipalité a observé que la situation devenait, mois après mois, incontrôlable, sans fin et que ce règlement profitait majoritairement aux propriétaires et aux adeptes de la petite reine, au détriment du reste de la population.

En abrogeant ce règlement, le Conseil communal permet à la Municipalité de réfléchir à une autre utilisation du Fonds communal pour l'encouragement de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables, équitable et profitable à l'entier de la population ginginoise.

Le Conseil communal a refusé d'adhérer au Groupement forestier La Dôle à une large majorité. Ce refus met la Municipalité au défi de gérer ses forêts de manière optimale, en essayant de trouver les synergies nécessaires pour gagner plus en dépensant moins. Il est à noter qu'une

adhésion ultérieure demeure tout à fait possible mais les coûts seront sans doute plus importants.

La Municipalité a également présenté un préavis destiné à organiser un concours d'architecture qui définira les contours du futur Centre de Gingins qui remplacera, entre autres, la salle communale arrivée en bout de course. Cette manière de procéder permettra à la Municipalité d'obtenir plusieurs projets établis selon un cahier des charges évolutif. La commission nommée rendra son rapport au mois d'août.

Pour conclure, l'assemblée a approuvé la gestion et les comptes 2022, qui dégagent un excédent de recettes de plus de CHF 300'000.

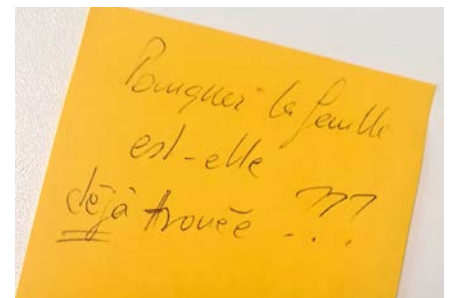
Le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2022 ainsi que tous les documents susmentionnés sont accessibles sur le site communal. La prochaine séance, ouverte au public, est agendée au mercredi 30 août prochain.

La question du jour !

Lors de la votation du 18 juin dernier, un ou une électeur/rice a laissé un petit mot sur ses bulletins de vote: « Pourquoi la feuille est-elle déjà trouée ? ». Nous supposons que le ou la citoyen/ne parle des encoches figurant sur les côtés des bulletins de vote.

La raison est très simple: lorsqu'il y a plusieurs objets sur lesquels voter, il

est très facile de mélanger les bulletins d'objets différents lors du dépouillement. Il n'est donc pas rare d'avoir un bulletin de l'objet 1 dans le tas des bulletins de l'objet 2. Mais une fois entassés lors du comptage, et grâce à ces encoches, on constate immédiatement qu'un bulletin n'est pas dans la bonne pile puisque les encoches ne sont pas situées au même niveau.



En espérant que l'électeur ou l'électrice lise ces lignes et reçoive ainsi la réponse à sa question !

Pedibus, la solution ?

Les abords de l'école sont source de danger pour nos enfants, principalement en raison des parents-taxis qui n'hésitent pas à s'arrêter n'importe où, y compris sur le passage piéton de la route de Chésereux, afin de dépo-

ser leurs enfants et faisant fi de toute notion du code de la route et de la sécurité routière.

Pourtant, une solution gratuite et facile à mettre en place existe: Le Pedibus

Ce système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte, est un moyen convivial, sain, économique et écologique qui change la vie! Comme un vrai bus, le Pedibus respecte un horaire, suit un itinéraire et a ses propres conducteurs. La seule diffé-

rence: il s'agit d'un bus à pied, organisé et géré par les parents.

Pour créer une ligne, rien de plus facile! Deux familles suffisent pour alimenter le moteur, créer un itinéraire et organiser un Pedibus. La coordination cantonale vous assistera dans toutes les étapes et vous fournira des conseils et du matériel.

Les personnes intéressées à créer une ligne peuvent s'adresser à coordination.pedibus@ate.ch et le greffe tient à votre disposition une brochure explicative.





A VOS AGENDAS

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
1 ^{er} août	Fête nationale	Municipalité
3 septembre	Pique-nique international	Gingins mon Village
7 octobre	Marché d'automne à Chiblins	SVH Nyon
28 octobre	Tournoi de Jass	FC Gingins
31 octobre	Halloween	Gingins mon Village
11 novembre	Soirée du Club des 100	FC Gingins
1 ^{er} décembre	La fenêtre de l'Avent de la Municipalité	Municipalité
Du 2 au 24 décembre	Les fenêtres de l'Avent dans le village	Les villageois
6 décembre	Saint-Nicolas	Gingins mon Village
30 décembre	Loto populaire	Tir sportif / FC Gingins

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur le site communal.

LE COIN DES SOCIÉTÉS LOCALES

Gingins mon Village

Gingins mon Village est toujours à la recherche de sa présidence à la tête du comité.

L'équipe est en place, le comité fonctionne bien et les manifestations organisées par la société locale sont appréciées par toute la population car destinées à tout un chacun. Le ou la présidente pourra compter sur les membres actifs et sur le soutien de la Municipalité pour continuer à développer activités et événements tels que définis par les statuts.

Il serait fort dommage que la société s'éteigne car les conséquences se feront sentir tout au long de l'année : plus de chasse aux œufs, plus de soirée Disco, plus de fête de la musique, plus de balade historique ou nature, plus de fête d'halloween ou encore de Saint-Nicolas.

Convaincu ? N'hésitez pas à contacter Gingins mon Village à gmv@gingins.ch



Le FC Gingins



Le FC Gingins a terminé sa saison à la 6^{ème} place du championnat de 3^{ème} ligue, avec 31 points, bien loin des 56 points de l'équipe championne. La deuxième équipe qui milite en 4^{ème} ligue s'est adjugé la 9^{ème} place.

Le FC Gingins a bouclé sa saison en organisant le tournoi estival qui a réuni une trentaine d'équipes mixtes puis par Graines de foot le lendemain.



FSG Gingins Chésereux

Quant à la société de gymnastique FSG Gingins Chésereux, elle s'est dotée d'un nouveau site internet <https://fsg-gingins-cheserex.clubdesk.com/>

La société est en mesure d'offrir des cours à des prix très avantageux et c'est avec plaisir que les moniteurs et monitrices vous accueillent au sein de l'un, ou plusieurs, de ses cours. Vous avez droit à 3 cours d'essai avant de vous inscrire pour devenir membre.

